

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 1<sup>er</sup> août 2024

Date de convocation : 26/07/2024

Commune de LA BASTIDE CLAIRENCE

Présents : 11 Excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre et le premier août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François DAGORRET, Maire.

PRESENTS : Messieurs Sauveur ARIBIT, Nicolas BAPTISTE, François DAGORRET, Frédéric DUCAZEAU, Jean-François DUMOULIN, Michel EPELVA, Eric MAZAIN, Mesdames Yoanna FORTON, Chloé PINEAU, Marlène ROMAIN, Nathalie TACHOUERES

EXCUSES : Anne LASSERRE, Olivia PUGINIER

PROCURATIONS : de Anne LASSERRE à François DAGORRET, de Olivia PUGINIER à Marlène ROMAIN

M Michel EPELVA a été élu secrétaire.

*Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2024.*

### **ORDRE DU JOUR N°1 – Finances : décision modificative n°2**

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget afin d'abonder notamment les crédits des opérations suivantes :

- opération 150 – Matériel
- opération 186 – Accessibilité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les modifications du budget suivantes :

Article comptable – Opération – Désignation	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
2031 (20) – op186 : Frais d'études	4 200 €	
215731 (041) : Matériel roulant	1 227 €	
215731 (21) – op150 : Matériel roulant	22 904 €	
2315 (23) – op187 : Installations, matériel	- 6 704 €	
024 (024) : Produits de cessions d'immobilisation		20 400 €
2033 (041) : Frais d'insertion		1 227 €
<i>S/ TOTAL INVESTISSEMENT</i>	<i>21 627 €</i>	<i>21 627 €</i>

- **CHARGE** le Maire de toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision

### **ORDRE DU JOUR N°2 – TE64 : Entretien éclairage public : programme « Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2024 » / Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 24GEEP201**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : Remplacement poteau bois 12m + lanterne + crosse PL B-36 – sur le secteur Borde de Labour, sur le parking de la piscine.

Monsieur le Président du Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SDEL RESEAUX AQUITAINE GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public – Gros entretien – Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2024 », et propose au conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés, et **CHARGE** le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de l'exécution des travaux
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	2 289.41 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	190.78 €
- frais de gestion du TE64	95.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 575.58 €</b>
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	1 469.03 €
- FCTVA (à récupérer par TE64)	375.55 €
- participation de la commune aux travaux <i>à financer sur fonds libres</i>	635.61 €
- participation de la commune aux frais de gestion ( <i>à financer sur fonds libres</i> )	95.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 575.58 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité

**ORDRE DU JOUR N°3 – Convention Territoriale Globale (CTG) : adhésion au service commun proposé par la CAPB pour l'organisation de la fonction de coopération des CTG**

M. le Maire rappelle que par délibération du 07 mars 2023, le conseil municipal a approuvé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Pour rappel, la CTG est une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire partagé, nouveau cadre contractuel de référence entre la CAF et les collectivités territoriales et qui vient en remplacement du contrat enfance et jeunesse.

Véritables plans d'actions pluriannuels, les CTG nécessitent une animation des partenaires, l'élaboration de diagnostics, l'accompagnement à l'émergence de projets et un suivi permanent de la vie de la convention. Ces missions relèvent de la fonction de coopérateur dont le financement est assuré à parité par la CAF et par les collectivités compétentes dans les domaines concernées par la convention.

Pour les communes du Pôle territorial Pays de Hasparren, la CAPB et les communes sont ensemble signataires de leur convention avec la CAF.

Ainsi, afin d'animer au mieux cette démarche, la solution d'une fonction de coopération portée par un service commun est apparue la plus adaptée. Elle assure un pilotage simple et permet de mutualiser les financements.

Le Conseil Communautaire du 15 juin 2024 a entériné à l'unanimité la création de ce service commun. Ce nouveau service comportera 2 agents, l'un dédié aux CTG des pôles Errobi et Pays de Hasparren, l'autre aux CTG des pôles Nive-Adour et Pays Basque intérieur.

Pour mettre en œuvre ce projet, il convient que les communes des pôles concernés délibèrent afin d'approuver la convention de service commun, et de valider l'adhésion de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour intégrer le service commun pour l'organisation de la fonction de coopération des Conventions Territoriales Globales
- **APPROUVER** la convention régissant les principes de fonctionnement de ce service commun, telle qu'annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier
- **CHARGE** le Maire de toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **ORDRE DU JOUR N°4 – Délégués aux organismes extérieurs : désignation de nouveaux délégués**

M. le Maire rappelle que par délibération du 27 mai 2020, le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués auprès des organismes extérieurs.

Aussi, pour l'association « Aide aux Personnes Agées », il convient de modifier le nombre de délégués élus et de procéder à une nouvelle désignation :

- Association Aide aux personnes âgées : 2 délégués titulaire (au lieu de 1) et 1 délégué suppléant

Il précise que pour les autres organismes extérieurs, il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle désignation.

M. le Maire propose aux membres de choisir les nouveaux délégués à l'unanimité sans procéder à un vote à bulletin secret. Les conseillers municipaux présents ne s'y opposant pas, il est procédé au vote.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DESIGNE** M Michel EPELVA et Mme Anne LASSERRE en qualité de délégués titulaires et M Jean-François DUMOULIN en qualité de délégué suppléant
- **ADOpte** le tableau modifié des délégués comme ci-dessous :

<b>ORGANISME</b>	<b>DELEGUE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
SDEPA syndicat d'électrification	Frédéric DUCAZEAU	Nicolas BAPTISTE
Association soins à domicile	François DAGORRET	Michel EPELVA
Association aide aux Personnes âgées	Michel EPELVA Anne LASSERRE	Jean-François DUMOULIN
Association Bastides 64	Chloé PINEAU Nathalie TACHOUERES Olivia PUGINIER	Marlène ROMAIN Anne LASSERRE Claire COURTADE
Plus Beaux villages de France	Anne LASSERRE	Olivia PUGINIER
Biltzar des communes	François DAGORRET	-
SOS Laborari	Sauveur ARIBIT	Yoanna FORTON

#### **DIVERS**

\* M. le Maire fait un point financier de milieu d'année en fonctionnement et en investissement. Il indique par ailleurs que l'aide départementale aux communes a été supprimée pour tous les travaux d'investissement.

\* M. Frédéric DUCAZEAU, adjoint au Maire, fait le compte-rendu des travaux en cours : Eglise (toiture et accessibilité), Maison Kolore (reprise murs), Ecole, Gendarmerie (réfection des salles de bain), Signalétique (panneaux)

\* Mme Marlène ROMAIN, conseillère municipale, informe qu'un composteur collectif est installé à la résidence Iribarne. Elle est en contact avec les services déchets de la CAPB pour envisager l'installation de composteurs sur le reste du bourg.

\* M. Michel EPELVA, adjoint au Maire, informe qu'il a rencontré les nouveaux membres du bureau du Tennis club. Le bureau a informé avoir été à nouveau labelisé par la Fédération Française de Tennis, et a de fait décidé de relancer les licences tennis à compter de septembre 2024. Compte tenu des projets de réaménagement du second cours de tennis, il est proposé d'organiser une nouvelle réunion à la rentrée de septembre pour envisager la compatibilité de leur nouveau fonctionnement avec le projet d'aménagement communal.

N°	Fonction	NOM	PRENOM	Signature	Observations
10	CM	ARIBIT	Sauveur		
7	CM	BAPTISTE	Nicolas		
1	M	DAGORRET	François		
5	A4	DUCAZEAU	Frédéric		
14	CM	DUMOULIN	Jean-François		
3	A2	EPELVA	Michel		
9	CM	FORTON	Yoanna		
2	A1	LASSERRE	Anne	Excusée	Procuration à François DAGORRET
4	A3	MAZAIN	Eric		
12	CM	PINEAU	Chloé		
13	CM	PUGINIER	Olivia	Excusée	Procuration à Marlène ROMAIN
6	CM	ROMAIN	Marlène		
11	CM	TACHOUERES	Nathalie		